



## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

### • Identification du demandeur

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone personnel : ..... Téléphone  
travail : .....

### • Identification de l'organisme demandeur

NOM : .....

Siège social, adresse :  
.....  
.....

Association loi 1901

Etablissement de droit privé

Pour les organisateurs de spectacles :

Type de licence : ..... Numéro de  
licence : .....

### • Assurance Responsabilité civile

Compagnie : ..... Numéro de  
police : .....

Adresse : .....



#### Maison des associations

B.P 20170 – 09102 Pamiers Cedex

Tel : 05.61.69.34.22 – Fax : 05.61.69.31.20

Courriel : maison.associations@ville-pamiers.fr



## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

### • Salle demandée

Monsieur, Madame.....agissant en qualité de .....

De l'organisme demandeur, sollicite la mise à disposition de la :

- » Salle du Jeu du Mail
- » Salle Espalioux
- » Salle Aglaë Moyne (ex : salle de Loumet)
- » Salle des Capelles
- » Salle de la Gloriette
- » Bureau de la Gloriette

... / ...

### • Nature de la Manifestation

Date prévue : .....

Heure de la manifestation : .....

Nombre de personnes attendues : .....

Droit d'entrée : Oui  Non  Tarif envisagé : .....

Intervenant(s) : (groupe, compagnie théâtrale, orchestre, traiteur....)

NOM : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....Fax : .....Portable : .....

Début de la prise en charge de la salle Date : ..... Heure : .....

Fin de la manifestation Date : .....Heure : .....

Journée(s) supplémentaire(s) pour mise en place ou répétitions :

Date(s) : .....

Horaires : .....

• **Demande d'assistance technique \*** : Oui  Non

(Si oui, joindre fiche technique ou coordonnées des personnes à contacter)



### Maison des associations

B.P 20170 – 09102 Pamiers Cedex

Tel : 05.61.69.34.22 – Fax : 05.61.69.31.20

Courriel : maison.associations@ville-pamiers.fr



## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

• **Demande de matériel \*** Oui  Non   
(Joindre fiche de demande en annexe)

• **Demande d'autorisation de buvette \*** Oui  Non

\* *Cochez la case correspondante à votre réponse.*

Note : Les demandeurs doivent impérativement faire toutes les déclarations nécessaires auprès des différents organismes (SACEM, SDRM, Services sociaux, Services fiscaux,...).

La ville de Pamiers ne serait en aucun cas tenue responsable pour tout manquement aux règles concernant l'organisation de la manifestation.

L'attribution définitive n'interviendra qu'après signature de la convention par les parties concernées, le dépôt du chèque de caution et le paiement de la location.

A Pamiers, le.....  
Signature du demandeur.

### Cadre réservé à l'administration

Avis des services techniques :.....  
Avis gestionnaire de la salle :.....  
Avis du responsable du matériel :.....  
Avis du service culturel :.....  
Convention établie le :.....

**Document à renvoyer au Service Gestion des Salles, Maisons des Associations,  
BP 20 170, 09102 Pamiers Cedex**



### Maison des associations

B.P 20170 – 09102 Pamiers Cedex  
Tel : 05.61.69.34.22 – Fax : 05.61.69.31.20  
Courriel : maison.associations@ville-pamiers.fr